

COMMUNIQUÉ

Les Missions Locales au cœur du Plan #1jeune1solution

09/03/2021

A chaque jeune sa solution !

Le plan « #1jeune1solution » (volet du plan de relance nationale consacrée aux jeunes), comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi.

Les Missions Locales qui constituent le 1^{er} réseau national d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie (1 100 000 jeunes chaque année) sont mobilisées dans le déploiement et la réussite du plan #1jeune1solution.

Une solution : « Pousser la porte de sa Mission Locale ! »

Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre dans la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif des Missions Locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle emploi ou l'Apec s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par la Mission Locale.

Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Les Missions Locales en assurent la mise en œuvre.



Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- Un accompagnement pour leur orientation. ;
- Une mobilisation adaptée de tous les dispositifs favorisant l'insertion ;
- Un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes ;
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16 – 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- Des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets ;
- Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- Des propositions de missions de Service Civique de proximité.

Pour passer en « Mode avenir », une seule adresse, les Missions Locales !

Contact

Delphine BARTHELEMY | Directrice

Fixe : 04 92 91 79 88

Mobile : 06 76 77 42 37

Email : d.barthelemy@mlantipolis.com

Nos réseaux :    



#1jeune1solution



Les Missions Locales au coeur du plan #1jeune1solution



Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant

(pour les contrats signés entre 1er juillet 2020 et le 28 février 2021)

5 000€	8 000€
- de 18 ans	+ de 18 ans

Jusqu'à 4 000€ de compensation de charges

Aide attribuée pour tout jeune de -26 ans recruté entre août 2020 et mars 2021 (contrats de plus de 3 mois)



Contrats aidés supplémentaires

Contrat Initiative Emploi (CIE)

Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur du secteur marchand : grandes entreprises, PME, TPE



Parcours Emploi Compétences (PEC)

Tryptique emploi-formation-accompagnement dans le secteur non marchand : associations, branches professionnelles, acteurs institutionnels



Emplois France +

Aides dédiées pour le recrutement, entre le 15/10/2020 et le 31/03/2021, d'un jeune de - de 26 ans résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV)



Orienter et former les jeunes.

Mobilisation de tous les dispositifs adaptés aux jeunes

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales



Garantie Jeunes

12 mois d'accompagnement collectif et individualisé, assortis d'une allocation



Missions de Service Civique

Missions d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans des associations ou des collectivités, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'Etat



Accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans

Des phases de remobilisation et de formation, dont la Promo 16-18



Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

proposées aux jeunes sans qualification

